



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseil des ministres

Question écrite n° 5629

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le Premier ministre sur la tenue de conseils des ministres décentralisés qui en soi permet de redécouvrir nos régions françaises. Il lui demande néanmoins si le coût du transfert des fonctionnaires et le montant des frais inhérents ne constituent pas une charge supplémentaire trop lourde à l'heure où l'économie a du mal à redémarrer.

Texte de la réponse

La tenue de conseils des ministres dans les régions françaises manifeste la volonté du Président de la République et du Gouvernement de se rapprocher des citoyens et des acteurs locaux, afin d'être à leur écoute et de mieux percevoir leurs attentes ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent. Il convient à cet égard de souligner que le déplacement du conseil des ministres est l'occasion de nombreuses rencontres du chef de l'État, du Premier ministre et des ministres avec les élus et les responsables locaux. Ces derniers peuvent exposer directement leurs difficultés et leurs attentes. Le Gouvernement, pour sa part, perçoit de façon plus concrète la dimension territoriale des politiques mises en oeuvre. L'intérêt incontestable de tels déplacements permet d'en accepter le coût, au demeurant modeste : les ministres ne sont accompagnés que d'un très faible nombre de fonctionnaires et les moyens de déplacement et de protection sont largement mutualisés.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5629

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5879

Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7030